

un ministre qui puisse interpréter les vues et la politique de l'administration dans la seule langue que la minorité française comprenne, ou du moins dans la langue qui lui est plus familière. (*Très-bien*)

Le désir que j'ai de ne rien dire qui ne soit strictement vrai me porte à ajouter (ce qui diminuera d'autant la responsabilité de de M. Masson,) qu'il n'a peut-être pas été parfaitement libre d'agir dans cette circonstance et qu'il faudrait peut-être, pour être juste, accuser sa faiblesse autant que son mauvais vouloir. (*Ecoutez !*)

La rumeur veut que, dès son retour d'Europe, M. Masson fut informé que Montréal désirait voir entrer au gouvernement un sénateur pris parmi les canadiens-français ; mais, qu'après avoir été prêter serment à Québec et être revenu à Montréal, il s'est vu entouré de certains intrigants bien connus qui lui auraient soufflé à l'oreille "*qu'il vaudrait mieux ne pas prendre de ministre français au Sénat.*" Placé dans l'alternative de choisir entre l'opinion publique d'un côté et les intrigants de l'autre, que va faire M. Masson ? Se roidira-t-il contre les exigences de l'intrigue, pour en arriver à faire ce que lui commande le devoir ? Non ce n'est pas ainsi, paraît-il, que M. Masson aurait agi. Au contraire, il aurait préféré consacrer son premier acte ministériel à aider le triomphe de l'intrigue et à se faire des amis dans la classe des intrigants. "*Point de ministre français au Sénat !*" et la difficulté se serait ainsi trouvée réglée.

Oui, honorables messieurs, c'est ainsi que M. Masson régla la difficulté, mais aussi c'est ainsi qu'une parole de M. Masson priva de leurs droits et de privilèges acquis par beaucoup de travail, la population de la province de Québec, que dis-je ! toute la population parlant la langue française dans toute l'étendue du Dominion. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Vous avez entendu, messieurs, pendant la dernière session, l'honorable chef du cabinet dans cette chambre, l'honorable M. Campbell, qui était alors dans l'opposition, tonner contre l'acte inconstitutionnel qu'avait commis son Honneur le lieutenant-gouverneur Letellier en renvoyant ses conseillers soutenus par la grande majorité des représentants du peuple, et moi-même j'ai alors dénoncé comme je dénonce encore aujourd'hui cet acte du lieutenant-gouverneur, que je considère comme un acte tout à fait opposé à l'esprit de notre constitution. Mais quelle est la position des nouveaux ministres ? Pendant que la province de Québec en appelle à eux, qu'elle leur demande de juger l'acte de son Honneur et de le punir, voilà qu'eux-mêmes sont accusés d'avoir violé l'esprit de cette même constitution qui donne implicitement aux deux nationalités de ce pays le droit d'avoir pour les représenter sur les banquettes ministérielles des hommes parlant leur langue respective. (*Ecoutez ! Ecoutez !*)

Honorables messieurs, plût à Dieu que j'eusse ici dans le